

# Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2014/2686(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Exemption pour le mercure contenu dans les tubes luminescents à décharge de fabrication artisanale utilisés pour les enseignes et la signalétique lumineuses, l'éclairage décoratif ou architectural et spécialisé et les créations lumineuses	
Complétant <a href="#">2008/0240(COD)</a>	
Sujet 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		

Événements clés			
13/03/2014	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2014)01645</a>	
13/03/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
03/04/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/05/2014	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
21/05/2014	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2686(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/7/15499

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2014)01645</a>	13/03/2014	EC

